

Vous pouvez retourner ce formulaire par fax : **+33 2 51 85 53 42** ou par courrier à l'adresse suivante :
 Société Générale Securities Services – SGSS/SBO/CSS/BOC – 32 rue du champ de tir – CS 30812 – 44308 Nantes Cedex 3 - FRANCE

IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE
** mentions obligatoires*

Je soussigné(e)*, _____
 (Nom, prénom)

Numéro d'identifiant* : _____ / _____
 (Référence indiquée sur vos relevés de compte)

Date de naissance* : _____ / _____ / _____ Lieu de naissance* : _____
 (jours / mois / année)

Adresse Postale* : _____

Code postal : _____ Ville* : _____

Pays* : _____ / Pays de résidence fiscale* : _____

! Pour tout changement de votre adresse postale, **vous devez impérativement joindre un justificatif de domicile à vos nom et prénom datant de moins de 6 mois** (copie de votre dernier avis d'imposition, facture de gaz ou d'électricité, facture téléphonique ou quittance de loyer). En l'absence de justificatif, Société Générale se réserve le droit de mettre en attente le traitement de votre opération.

Téléphone* : _____ Fax : _____

E-mail : _____

DETAILS DE L'INSTRUCTION

Je donne à Société Générale l'ordre de procéder pour mon compte à l'achat en exécution simple de :

actions MICHELIN,

Quantité en lettres

aux conditions particulières suivantes : A la meilleure limite ou Au cours limite de EUR

Je demande que ces actions soient inscrites sous la forme dite "**Nominative**" dans les registres de la Société MICHELIN dans le mois qui suit cet achat.

PAIEMENT DE LA TRANSACTION

J'effectue un règlement en euros correspondant à 50% de la valeur des actions que je souhaite acquérir (cochez la case de votre choix) :

par chèque bancaire en Euros joint à l'ordre de **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE** (pour les résidents français uniquement).

par virement en Euros sur le compte ouvert dans nos livres et référencé :

CODE SWIFT (BIC) : SOGEFRPPTIT

IBAN: FR76 30003 05007 000617 1001 115

Société Générale

Numéro de compte : 30003 05007 000617 1001 115

32 rue du champ de Tir - CS 30812

44308 Nantes - France

Cette couverture devra être considérée comme le paiement anticipé des sommes que je devrai à Société Générale à la suite de l'exécution du présent ordre d'achat.

Le montant de l'achat augmenté des courtages, commissions et taxes me sera demandé par la Société Générale par lettre simple envoyée à mon adresse. J'effectuerai ce règlement dans un délai de 8 jours ouvrés à compter de l'exécution de mon ordre.

Je m'engage à prendre toutes dispositions pour que le règlement de la totalité (ou du solde) de l'opération parvienne à Société Générale dès réception de l'avis d'opération de bourse.

Faute de paiement dans le délai indiqué ci-dessus, je donne instruction irrévocable à Société Générale :

- procéder dans les 8 jours ouvrés, après mise en demeure, à la vente en Bourse sur le marché approprié de la totalité des actions MICHELIN, objet de cet ordre d'achat.
- prélever sur le produit de la vente les sommes correspondant à la totalité (ou à la partie) de l'achat non réglée, aux courtages, et commissions relatifs aux opérations d'achat et de vente, ainsi qu'une somme forfaitaire de 31 EUR HT, représentant les frais engagés par Société Générale Securities Services. Le solde éventuel devra m'être reversé au début du deuxième mois après celui de la passation de mon ordre d'achat.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'exécution du mandat d'achat d'actions **MICHELIN**. Je déclare les accepter sans réserve. Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus, concernant mon état civil, comme ma capacité juridique à passer un tel ordre de bourse.

Date : _____

Signature :

Société Générale transmettra l'ordre d'achat après réception aux entreprises d'investissement pour exécution, **après réception du paiement de 50% de la valeur des actions acquises**. Société Générale est dégagée de toute responsabilité dans l'éventualité où les ordres reçus n'auraient pas pu être transmis immédiatement après la réception du virement par suite de force majeure.

1. CONDITIONS DE RECEPTION ET DE TRANSMISSION DE L'ORDRE D'ACHAT

1.1. Horodatage

Société Générale horodate l'ordre dès sa réception. Seules la date et l'heure de réception du formulaire par Société Générale lui seront opposables. Ce formulaire peut être transmis soit par télecopie, soit par courrier, étant entendu que le Bénéficiaire reconnaît qu'il a été informé des risques que peut présenter ce moyen de communication tels que par exemple : défaillance technique des systèmes, erreur d'adressage, usage abusif ou frauduleux, altération des messages,.... Le Bénéficiaire reconnaît qu'il en assume toutes les conséquences.

1.2. Transmission

L'ordre d'achat sera transmis aux entreprises d'investissement pour exécution dans les meilleurs délais suivant sa réception, après vérification de la validité du présent mandat. Société Générale est dégagée de toute responsabilité dans l'éventualité où les ordres reçus n'auraient pas été transmis après réception de l'imprimé d'ordre par suite de force majeure.

1.3. Validité

L'ordre de vente, et la levée d'options dont la vente est la condition suspensive a une durée de validité maximum de 2 mois (dernier jour de bourse du mois suivant la réception de l'ordre). Ainsi, un ordre transmis le 15 du mois sera valable jusqu'au dernier jour de bourse du mois suivant. Si, au terme de ce délai, l'ordre n'est pas exécuté ou s'il est exécuté partiellement, l'ordre est échu. S'il souhaite renouveler son instruction, le Bénéficiaire devra adresser un nouveau formulaire à Société Générale Securities Services.

→ **L'ordre à la meilleure limite** est exécuté au meilleur prix proposé au moment de son arrivée sur le marché. En cas d'exécution partielle, la fraction d'ordre « à la meilleure limite » devient un ordre limité au cours de la première exécution.

→ **L'ordre à cours limite** sera exécuté au cours limite fixé par le donneur d'ordre ou le cas échéant au premier cours coté inférieur.

En l'absence d'indication de type d'ordre, les ordres seront transmis sur le marché « à la meilleure limite ».

D'une manière générale, conformément aux règles de marché :

- pour les ordres à « cours limite » valides mais non encore exécutés lors d'un paiement de dividende : le jour du paiement, le cours limite sera automatiquement diminué du montant du dividende afin de reproduire la baisse équivalente du cours de bourse de l'action ;
- un ordre expire automatiquement à l'occasion de l'attribution de tout avantage particulier sur la valeur considérée (détachement d'un droit de souscription ou d'attribution par exemple).

2. INFORMATION DU BENEFICIAIRE

Les frais de bourse perçus par Société Générale pour faire exécuter l'ordre de vente seront les suivants :

- 0,30%, avec un minimum par ordre de 6 EUR.

Après l'exécution de l'ordre, Société Générale enverra un avis d'opéré mentionnant la quantité d'actions achetées et le cours d'exécution. L'avis mentionnera également le montant des courtages, et commissions afférentes. Le donneur d'ordre s'engage à régler l'intégralité de l'opération y compris les courtages, et commissions dès réception de l'avis d'opération de bourse. En cas de non paiement, le donneur d'ordre autorise Société Générale à revendre les actions achetées et, le cas échéant, la quantité suffisante d'actions déjà détenues pour couvrir le paiement.

3. CLAUSE RESOLUTOIRE

Lorsque les titres achetés sur un marché réglementé en exécution de l'instruction du Client ne sont pas crédités au compte de titres à la date et dans les conditions résultant des règles en vigueur, le transfert de propriété est résolu de plein droit.

Société Générale débite alors les titres comptabilisés non livrés du compte de titres du Client et crédite son compte courant du montant de l'indemnisation décidée par l'autorité de tutelle ou de marché compétente, ou à défaut du prix de l'achat résolu.

Les actions seront inscrites au nom du donneur d'ordre sous la forme dite "Nominative" dans les registres de la Société MICHELIN après encaissement des sommes dues conformément aux dispositions concernant le marché au comptant prévues par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

4. CONTACTS

Téléphone : +33 (0)2 51 85 67 89 (numéro non surtaxé, facturation selon votre contrat opérateur et votre pays d'appel)

Fax : +33 (0)2 51 85 53 42 pour transmettre ordres de bourse
+33 (0)2 51 85 62 15 pour toute information

Adresse postale :

Société Générale Securities Services - SGSS/SBO/CSS/BOC - 32 rue du champ de tir CS 30812 - 44308 Nantes Cedex 3 – France